

Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français



3^e Congrès

La Fraternité

OTTAWA – JUIN 2003

Actes publiés
avec le soutien de :



Agence
canadienne de
développement
international

Canadian
International
Development
Agency

SOMMAIRE

<i>Avant-propos</i> , par la très honorable Beverley McLACHLIN, Juge en chef de la Cour suprême du Canada, Présidente de l'ACCPUF	7
I. – Introduction générale	
<i>La « fraternité », concept moral ou principe juridique ?</i> , Discours de Mohammed BEDJAOUI, Président du Conseil constitutionnel d'Algérie	11
II. – Rapports nationaux	23
III. – Rapports de synthèse	
<i>Le principe de fraternité dans les Constitutions</i> , par M. Dieudonné RAKOTONDRABAO, Juge à la Haute Cour constitutionnelle de Madagascar	651
<i>Le cadre juridique de mise en œuvre du principe de fraternité</i> , par M. Constantin DOLDUR, Juge à la Cour constitutionnelle de Roumanie	665
<i>La jurisprudence constitutionnelle relative au principe de fraternité</i> , par M. Fathi NAGUIB, Président de la Cour suprême constitutionnelle d'Égypte	687
IV. – Rapport général	
<i>La fraternité comme valeur constitutionnelle</i> , par l'honorable Charles D. GONTHIER, Juge à la Cour suprême du Canada	715

V. – Annexes

Annexe 1	
Programme triennal (2004-2006)	737
Annexe 2	
Programme du Congrès	745
Liste des participants	749
Annexe 3	
Discours prononcés	755

VI. – Documents statutaires

Liste des membres	797
Statuts	799
Règlement intérieur	805

VII. – Table des matières 809

AVANT-PROPOS

par la très honorable **Beverley McLACHLIN**,
Juge en chef du Canada,
Présidente de l'ACCPUF

Dans sa préface aux Actes du deuxième Congrès de l'Association des Cours Constitutionnelles ayant en Partage l'Usage du Français (ACCPUF), la présidente Marie Madeleine Mborantsuo soulignait à juste titre que l'ACCPUF avait désormais atteint la maturité¹. Fondée en 1997, l'ACCPUF s'est donnée pour mission dès le départ de favoriser les liens entre les membres de la communauté francophone pour assurer la défense et la promotion des idéaux démocratiques et le respect de la dignité de la personne humaine. Avec l'admission de la Cour constitutionnelle tchèque, l'ACCPUF compte aujourd'hui quarante et une juridictions membres, et son dynamisme ne faiblit pas.

Les 19 et 20 juin 2003, j'ai eu le grand honneur d'accueillir à Ottawa les délégués de ces juridictions, qui y ont tenu leur Assemblée générale triennale, et qui ont participé aux travaux du troisième Congrès de l'ACCPUF, consacré au principe de la fraternité. Fidèle à son engagement d'assurer la plus large diffusion possible de ses travaux, l'ACCPUF présente ici les Actes de ce Congrès². À la suite de l'exposé très riche du président Mohammed Bedjaoui sur le thème de la Fraternité, qui a servi d'introduction générale aux travaux de ce Congrès, sont publiés les rapports nationaux préparés par chacun des pays membres, en réponse à un questionnaire préliminaire fort détaillé arrêté par le bureau de l'ACCPUF. On pourra aussi lire avec intérêt les rapports de synthèse qui rassemblent de manière cohérente toute l'information sur le principe de fraternité dans les Constitutions (Madagascar), sur le cadre juridique de la mise en œuvre du principe de fraternité (Roumanie),

1. *L'accès au juge constitutionnel : modalités et procédures*, Actes du 2^e congrès de l'ACCPUF, Libreville, septembre 2000, à la page 7.

2. L'ACCPUF remercie son Secrétariat pour la mise en forme de la publication et l'Agence canadienne de développement international de son appui financier pour la publication.

et sur la jurisprudence constitutionnelle qui en définit les contours (Égypte). Il me faut souligner au passage que l'auteur de ce troisième rapport de synthèse, M. Fathi Naguib, ancien président de la Cour suprême constitutionnelle d'Égypte, s'est éteint il y a quelques mois. La nouvelle de son décès nous a tous beaucoup attristés, et on pourra constater à la lecture de son rapport que l'Égypte a perdu un très grand juriste.

Enfin, les Actes du Congrès reproduisent le rapport général de l'honorable Charles Doherty Gonthier, ancien juge de la Cour suprême du Canada, qui a été l'instigateur de ces discussions sur le thème de la fraternité. Au-delà des notions de liberté et d'égalité, désormais reconnues dans la plupart des constitutions du monde, le principe de fraternité convie l'État à aménager « une place particulière pour l'exercice de droits par et en faveur de communautés identifiables, reconnaissant ainsi la réalité de leur présence historique et de leurs besoins particuliers³ ». La fraternité ne se satisfait pas de la neutralité de l'État : elle exige des efforts d'inclusion et de respect des différences, et des démarches de solidarité et de coopération au sein des communautés, à l'échelle internationale, et même à travers les générations.

Comme le souligne l'honorable Charles Gonthier, le défi de ce Congrès était « d'aller au-delà de la fraternité conçue comme idéal, comme aspiration philosophique ou politique, pour en dégager une dimension proprement juridique susceptible d'inspirer l'action des Cours constitutionnelles participantes⁴ ». Sur ce plan, on constatera que les auteurs des différents rapports ont relevé ce défi avec brio. La connaissance approfondie des manifestations du principe de fraternité qui se dégage de ces rapports ne peut que contribuer au mieux-être des citoyens de nos juridictions respectives.

Par la publication de ces Actes du troisième Congrès, l'ACCPUF appuie une fois de plus les efforts de chacune des juridictions membres pour défendre et promouvoir le principe de légalité et le respect de la dignité humaine. La coopération dont on trouve la manifestation dans ce livre s'ajoute aux autres activités de l'ACCPUF, comme l'échange d'information sur les actualités électorales et les jurisprudences des Cours constitutionnelles (en collaboration avec la Commission de Venise), l'assistance technique et les réunions périodiques (comme la réunion des correspondants à Paris, en novembre 2003, qui portait sur la gestion des élections). Par ces activités aussi importantes que diversifiées, l'ACCPUF constitue, elle-même, le grand « espace de solidarité » que Madame Mborantsuo appelait de ses vœux en septembre 2000.

3. C. D. Gonthier. Rapport général.

4. *Ibid.*